

RAPPORT N° 268 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 30 JANVIER 2021

Le présent rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 23 au 30 janvier 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins trois (3) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays et un (1) cas d'atteinte du droit à l'intégrité physique où une femme militante du parti CNL (Conseil National pour la Liberté) a été violemment battue par un jeune Imbonerakure.

Le rapport fait également état de deux (2) cas de disparitions forcées et d'un (1) cas de viol commis par un policier sur une jeune fille de 20 ans.

1. Atteintes du droit à la vie

- À l'aube de lundi 25 janvier 2021, Égide Sindyigaya (65 ans) est mort dans le cachot du commissariat provincial de la police à Rumonge (sud-ouest du Burundi) des suites d'actes atroces de torture qui lui ont été infligés depuis son arrestation le 18 janvier 2021. Il est le grand frère de Déo Niyongabo alias Côme, un ex-sous-officier de l'ancienne armée FAB (Forces Armées Burundaises) avant l'intégration des membres des PMPA (Partis et mouvements politiques armés) en 2005, qui a été tué par la police le 16 janvier dans la commune de Burambi (même province). La victime était parmi quatre hommes présentés par la police comme des criminels à des journalistes et des habitants de la zone de Maramvya en commune de Burambi mardi le 19 janvier 2021.

D'après des sources sur place, feu Égide Sindyigaya avait été atrocement torturé par des agents du SNR (Service National de Renseignement) pour obtenir de lui des informations sur des caches d'armes que le groupe de son petit frère utiliserait dans ses opérations. Les mêmes sources révèlent que ses tortionnaires l'ont emmené vers une destination inconnue où ils l'ont violemment battu, puis lui ont injecté des substances inconnues dans ses testicules et pénis avant de le ramener au cachot de Rumonge dans un état très critique, déjà agonisant, trois jours avant sa mort.

SOS-Torture/Burundi condamne la barbarie caractérisant les agents du SNR et de la police qui infligent d'actes horribles de torture en toute impunité à des personnes qu'ils ont appréhendées et rappelle que la torture est pourtant punie par le code pénal burundais, en l'occurrence en son article 209 qui punit le coupable d'une

peine de servitude pénale à perpétuité lorsque la torture a entraîné la mort de la victime.

- Dans la matinée de mercredi 27 janvier 2021, vers minuit, au quartier Kiriri (Mutanga sud), zone de Rohero de la commune de Mukaza, en mairie de Bujumbura, tout près de l'entrée du campus Mutanga, des individus non encore identifiés, armés d'un pistolet et de couteaux, se sont introduits dans la maison de l'ancienne sénatrice Générose Inakanyana.

Selon des sources sur place, ces malfaiteurs sont passés par la clôture du voisin de cette ancienne dignitaire à l'aide d'une échelle trouvée dans cette parcelle, ont ligoté le veilleur de nuit, lui ont intimé l'ordre de leur donner des clés des portes d'entrée de la maison principale et ont immobilisé tous les occupants (Générose Inakanyana, ses deux enfants et deux autres personnes) à l'intérieur de la maison tout en leur demandant de l'argent.

Les mêmes sources indiquent que ces malfrats ont tué par strangulation, à l'aide d'une corde fait d'un morceau de drap déchiré, le nommé Thierry Mugabe (âgé de 30 ans), un employé dans une boutique de farine y attenante et ont emporté par après une somme de cinq cent mille francs burundais (500,000 Fbu), deux (2) chaînettes en or, deux (2) gourmettes ainsi que cinq (5) téléphones iPhone 11 d'une valeur de deux mille dollars américains (2000 USD) chacun.

SOS-Torture/Burundi déplore que le boulevard Mwezi Gisabo (anciennement appelé le boulevard du 28 novembre) manque cruellement de l'éclairage public, ce qui augmente les cas de criminalité où les criminels profitent de l'obscurité pour commettre leurs forfaits.

- Dans la nuit de vendredi à samedi 30 janvier 2021, le nommé Kabura, originaire de la commune de Vugizo dans la commune de Makamba, a été tué sur la colline de Kazirabageni, en commune Nyanza-Lac, dans la même province.

Selon des sources sur place, la victime aurait succombé des suites des coups et blessures lui infligés par deux colocataires, Thierry Ndayishimiye, originaire de Gifunzo en commune et province de Rutana, à qui il était allé demander de lui rendre une somme de mille cinq cents francs burundais (1,500 Fbu) qu'il lui devait et Claude Hatungimana, originaire de la colline de Mbuza en commune de Musongati de la même province.

SOS-Torture/Burundi a appris que la police a appréhendé les deux malfaiteurs et qu'ils sont détenus au cachot du commissariat communal de police à Nyanza-Lac pour enquête.

2. Disparitions forcées

- Depuis le mercredi dernier, le 20 janvier 2021, un membre du CNL (Conseil National pour la Liberté) connu sous le nom de Dieudonné Mushirakure est porté disparu depuis qu'il a été arrêté ce jour par des policiers et Imbonerakure sur la colline Nyamurenge de la commune Rusaka dans la province de Mwaro.

Selon des témoins, Dieudonné Mushirakure a été embarqué, après son arrestation, à bord d'un véhicule du secrétaire provincial du parti CNDD-FDD à Mwaro (Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces pour la défense de la démocratie) et conduit vers une destination inconnue.

- Un responsable de la jeunesse du parti CNL en commune de Rugombo de la province de Cibitoke qui est connu sous le nom d'Emmanuel Nimpaye est porté disparu depuis plus de deux semaines.

Selon des sources sur place, Emmanuel Nimpaye (40 ans), natif de la colline Mparambo I, zone et commune de Rugombo dans la même province, avait été arrêté le 5 janvier 2021 vers 18 h au parking du marché de Rugombo par trois Imbonerakure, à savoir un nommé Sindayigaye, un certain Jean Claude surnommé « Afande » et un prénommé Bosco, qui étaient accompagnés par un policier prénommé Saidi, agent de transmission du commissaire provincial de police à Cibitoke, OPP1 Jean Baptiste Habumuremyi alias « Mpagaze », souvent cité dans les rapports de la société civile sur les cas de disparitions forcées.

Les mêmes sources précisent que, depuis lors, la famille de la victime l'a cherché partout dans tous les cachots et prisons sans succès.

SOS-Torture/Burundi regrette que des membres de l'opposition soient souvent arrêtés sans mandat d'arrêt par des policiers ou des Imbonerakure, puis portés disparus par la suite.

3. Atteinte du droit à l'intégrité physique

- Dans l'après-midi de vendredi 22 janvier 2021, une femme membre du CNL (Conseil National pour la Liberté) appelée Kampeta a été violemment battue au marché central de Kirundo situé au centre de Kirundo (nord du Burundi) par un jeune Imbonerakure connu sous le nom de Tombola.

Selon des témoins, la victime qui est commerçante à ce marché a été gravement battue parce qu'elle avait refusé de vendre son stand à l'épouse de cet Imbonerakure.

Les mêmes sources indiquent que la victime a eu une fracture fermée au niveau du visage et de la tête et qu'elle aurait porté plainte lundi le 25 janvier 2021 contre son agresseur au procureur de la République à Kirundo.

SOS-Torture/Burundi a appris que des membres du CNL se lamentent que ce procureur a l'habitude de libérer des membres du CNDD-FDD accusés de commettre des violences contre des opposants dans la province de Kirundo, au lieu de leur confectionner de dossiers pénaux.

4. Violences sexuelles

- Dans l'après-midi de samedi 23 janvier 2021, un policier en congé du nom de APC (Agent de police chef) Éric Ndayishimiye a été arrêté par la police sur la colline de Bukeye, au chef-lieu de la commune Nyanza-Lac dans la province de Makamba pour avoir violé une jeune fille du voisinage âgée de 20 ans.

Selon des témoins, l'infraction aurait été commise mercredi le 20 janvier 2021 et la jeune fille a été conduite à l'hôpital de Nyanza-Lac pour des soins. Les mêmes sources indiquent que ce policier a été conduit le même jour au cachot du commissariat communal de Nyanza-Lac pour des raisons d'enquête.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.